

Réunion avec les organisations syndicales format CTM du 29 avril 2020

Cette réunion, dont le principal sujet était le plan ministériel de déconfinement, était présidée par Madame Sophie DELAPORTE, Secrétaire générale du MAA.

FO Agriculture était représentée par Jean-Christophe LEROY, Christine HEUZE, Stéphane TOUZET et Anaïs VILLAIN

Déclaration liminaire de FO Agriculture

Nous sommes très surpris sur le fond de la dernière lettre du ministre, adressée aux préfets, qui est aussi en contradiction avec la circulaire du MAA sur les congés, dérivé encore plus stricte de l'ordonnance. D'un côté on demande aux agents de travailler encore plus, voire en présentiel dans des conditions peu précises, et en même temps vous imposez la prise de 5 jours de congés aux télétravailleurs. Il y a comme une incohérence à moins que vous considérez toujours que le télétravail... ce n'est pas du travail !

Vous pouvez comprendre que les organismes consulaires, les centres de gestion et organismes privés protègent également leurs agents et ne peuvent recevoir les agriculteurs tant que les conditions sanitaires ne sont pas garanties. De plus, la météo clémente, après un mois de février pluvieux, a incité les agriculteurs à travailler leurs terres plutôt que de se pencher sur leur télédéclaration.

Malgré tout, avant même de s'assurer que les agents auront les moyens de se protéger et de protéger les usagers, avant même d'avoir les consignes précises de déconfinement, avant même de connaître l'avancement des dossiers dans les différents organismes, vous demandez aux agents d'assurer une mission d'accompagnement en présentiel, mission qui avait été retirée des compétences des SEA ! Tout ceci est incompréhensible et dangereux, pour vos agents et pour les usagers.

FO agriculture restera très vigilante sur la sortie du confinement. **FO Agriculture** réaffirme le rôle incontournable des CHSCT et revendique l'obligation de concertations locales avant toute reprise. Nous veillerons à ce que toutes les mesures sanitaires du déconfinement soient mises en place de manière uniforme pour tous les agents. La progressivité ne doit pas se traduire en précipitation au risque de mettre en danger la santé des agents.

Propos liminaires de Madame la Secrétaire générale

Il existe 17 chantiers transverses (transports ...) qui sont traités en interministériel : le MAA n'étant pas chef de file pour ces chantiers, il est un contributeur attentif. Les travaux se déroulent essentiellement en interministériel (enseignement agricole compris).

Pour le travail des agents en DDI, le MAA donne au ministère de l'intérieur ses revendications afin qu'elles soient bien prises en compte. Ce dernier fera une note pour les agents en DDI.

Dans le plan de reprise de l'activité (PRA) :

Objectif 1 : identifier les principaux enjeux, échéances pour le MAA. Exercice déjà fait avec les différentes directions.

Objectif 2 : direction par direction, identifier les missions en présentiel et celles réalisables en télétravail.

Pour assurer le déconfinement un document est mis en place par le MAA.

Ce que l'on peut en retenir

Pour les directions centrales

- La DGAL continue à assurer la sécurité sanitaire.
- La DGER a assuré la continuité pédagogique.
- Le CGAER a finalisé les missions en cours.
- La DGPE a assuré essentiellement du soutien aux entreprises.
- Le SG coordonne la gestion de crise, la communication (« Gardons le fil »), l'expertise juridique et les fonctions support (outils du numérique...)

Pour les DRAAF et les DDAF

- Centrage de leur activité sur l'accompagnement des filières et pilotage économiques.
- La DIRM, avec la DPMA, ont assuré les négociations avec la filière,
- En DDT le travail pour les aides PAC s'est intensifié,
- En DD(CS)PP / SIVEP : le travail en présentiel est une réalité du fait des contrôles sanitaires (en abattoir, contrôle à l'import), de la gestion des alertes et de la certification export,
- Enseignement technique agricole et enseignement supérieur : mise en place de la continuité pédagogique avec mise en place de l'enseignement virtuel pour éviter le décrochage scolaire.

Pour les opérateurs (FAM, ODEADOM, IFCE, ASP, ONF...)

Poursuite des travaux d'instruction d'aides, d'analyse de situation économique des filières.

Priorités thématiques à partir du 11 mai dans la phase de déconfinement

- La préparation de la future PAC et les conséquences possibles du Brexit,
- Le rattrapage du retard constaté dans les télédéclarations de la PAC et l'instruction des dossiers 2020.
- La réalisation des contrôles prévus par la réglementation européenne.
- La continuité des dispositifs exceptionnels de crise.
- La reprise de l'activité dans le secteur de la restauration collective.
- Le recensement agricole.
- La sécurité sanitaire de l'alimentation, animaux, végétaux et produits associés (ne pas baisser la garde, reprise d'activités d'inspections itinérantes).
- L'enseignement agricole (reprise d'activité en présentiel, examens, concours, rentrée de septembre).
- Fonction support : élaboration de la loi de finance 2021.

Après le 11 mai, le télétravail aura encore toute sa pertinence. Le présentiel effectué durant le confinement restera en présentiel après le 11 mai et certaines missions jugées prioritaires seront reprises dans la phase de déconfinement.

L'organisation de travail au sein des services pourra être adaptée (élargissement des plages de badgeages...).

La question se pose d'envisager plus de présentiel pour les cadres.

Pour les agents en ASA et pour certains agents qui auraient l'envie ou le besoin de revenir en présentiel, celui-ci sera mis en place (à discuter avec leur hiérarchie).

La montée en puissance doit se faire progressivement à partir du 11 mai, en fonction des situations départementales (mesures gouvernementales mises en place : vert -peu touchés- ou rouge -très touchés- par le covid).

L'ensemble des directions centrales ont décliné ce qu'elles envisagent pour elles et pour les services déconcentrés.

La rédaction de fiches opérationnelles viendra compléter le plan de reprise d'activité (fiche sur la préparation des bureaux, sur les transports, sur la protection, attente du ministère de la santé des recommandations puis déclinaison, fiche restauration, ...).

FO Agriculture remercie l'administration de nous avoir présenté le document et de son envoi en fin de réunion afin de pouvoir transmettre nos observations avant la réunion interministérielle (RIM) de lundi.

FO Agriculture souhaite faire remarquer :

- que [la lettre du ministre envoyée aux préfets](#) est plus stricte que [l'ordonnance](#) à laquelle elle se rapporte, ceci nous a surpris ;
- le problème soulevé par les obligations de travail en présentiel pour télédéclarations PAC ;
- le rôle incontournable, déjà souligné des CHSCT locaux, pour la déclinaison locale du PRA afin qu'il s'adapte au mieux aux contraintes locales.

FO Agriculture ajoute la nécessité d'une application des prescriptions au sein d'une même structure mais également entre les diverses structures. Par exemple, dans une DDT de l'Est, les agents ont été informés de l'organisation de prise de RDV dès lundi prochain sans connaître les mesures de sécurité possibles alors que le CHSCT se tiendra le mardi dans cette structure. Certains semblent confondre rapidité, efficacité et précipitation.

Les réponses de l'administration sur les questionnements des OS

Sujets transverses :

- Organisation de travail en terme de temps : c'est-à-dire, au niveau local, mettre en place un dispositif d'horaires de travail plus élargi en terme d'amplitude afin d'éviter de prendre les transports en communs durant les pics de fréquentation.
- Les déplacements entre les départements rouges et verts ne sont pas encore calés.
- Limitation de la capacité des salles de réunion pour limiter le nombre de participants. Il y aura des priorisations à mettre en place et des réunions devront être reportées à l'automne si non urgentes.
- Des agents pourraient aussi être installés dans des salles de réunion pour optimiser l'espace.
- Par ailleurs, la rotation d'agents peut également être envisagée pour permettre de redonner une impulsion de travail à chacun et aux services en tenant compte de la contrainte spatiale.
- Sur l'efficacité du télétravail, l'administration est consciente de l'implication des agents mais en télétravail, il y a une perte du relationnel informel qui fait partie de l'efficacité collective, et par ailleurs, les visioconférences sont souvent plus longues que le présentiel.

Concernant les masques :

FO Agriculture indique que c'est l'employeur qui doit fournir les masques autant que de besoin. Qu'en est-il exactement ?

Réponse : sur la question fondamentale des masques :

Dans un premier temps, le gouvernement avait indiqué que les masques étaient réservés aux soignants. Fin mars, les acteurs économiques et les acteurs publics pouvaient acheter des masques. Pour la sphère publique, il y a eu plusieurs acheteurs (le ministère de l'intérieur, l'UGAP, le ministère de l'économie et des finances ??) avec des modèles et qualités de masques différents (pour certains hors norme). La première livraison était de 60 000 masques par l'UGAP. Les effectifs du MAA avaient été pris en compte également par le ministère de l'intérieur d'où la double provenance dans certains services. À l'avenir, il y aura une rationalisation dans la distribution.

Le MAA a envoyé un état des lieux de ces effectifs en centrale, en services régionaux et départementaux, chez les opérateurs et les établissements d'enseignement supérieur qui souhaitaient passer par ces marchés. Les 318 000 apprenants n'avaient pas été pris en compte dans un premier temps mais cela a été effectué depuis.

Pour les points de livraison, il a été décidé, en concertation avec les DRAAF, que cela devait se faire en siège des DRAAF (anciennes régions).

Actuellement il n'y a pas de recommandations du ministère de la santé sur le port de masque de matière générale. Pour les masques durant le transport, un calage de doctrine est attendu, soit ce sera une mesure générale et alors les masques seront distribués juste avant le transport, soit ce ne sera pas le cas et alors il s'agira d'une mesure employeur avec distribution du masque par celui-ci.

Concernant la cellule d'écoute

Elle a été mise en œuvre en phase de confinement, elle restera active lors de la reprise d'activité. Les opérateurs doivent passer un marché pour en bénéficier.

Concernant les congés

L'ordonnance a été publiée, l'administration doit maintenant l'appliquer. L'article 1 concerne les ASA, article 2 concerne les télétravailleurs. Un maximum d'agents télétravailleurs doit avoir pris au moins 5 jours avant le 23 mai car il y a un droit à la déconnexion et les agents doivent se reposer en cette période difficile. L'administration indique que c'était l'esprit du texte pour ne pas avoir trop de décalage entre le secteur privé et le secteur public et l'administration veillera à sa bonne application.

Concernant l'enseignement agricole

Sur le plan de reprise, les aspects pédagogiques seront discutés dans les instances et déclinés dans chaque établissement.

Sur l'apprentissage, les apprentis peuvent continuer leur apprentissage dans les conditions de droits communs. Sur la rentrée des 4^{ème} et 3^{ème}, la cohérence sera assurée avec les lignes directrices de l'éducation nationale et en application du plan de reprise du MAA.

Précisions de la DGER :

- Pour le contrôle continu, des instructions spécifiques de l'inspection seront données prochainement pour expliquer les modalités de calcul. La dernière version de la FAQ en date du 28 avril 2020 précise certains aspects pratiques sur les examens.

FO rappelle que les équipes pédagogiques attendent avec impatience ces instructions.

- Sur la situation des examinateurs appelés à faire passer des épreuves orales : possibilité de mener ces épreuves à distance, en visio.

FO s'inquiète que dans l'état actuel des convocations, les examinateurs ont souvent plusieurs centaines de km de déplacement et des hébergements sur plusieurs jours, pour les candidats il y a aussi des déplacements interdépartementaux ou interrégionaux.

- Concernant le cumul de l'enseignement présentiel et à distance : c'est une contrainte forte en effet. L'administration a conscience de la contrainte et suggère, une fois le déconfinement réalisé, de ne pas accueillir que quelques élèves par classe mais des classes entières. Elle ajoute que des HSE (non déterminées à ce jour) devraient être disponibles à la rentrée 2020-2021 pour couvrir les besoins pédagogiques qu'il faudra identifier en besoins d'accompagnement individuel et/ou collectif pour rattraper la période de confinement (il n'est pas prévu de DGH supplémentaire pour la rentrée 2020).

FO rappelle que les obligations de services doivent être respectées.

- CFA, CFPPA : il faut prendre en compte les spécificités de l'enseignement agricole, être vigilant à la santé financière des centres sans oublier la situation des agents contractuels. Il faut aussi garantir la sécurité sanitaire des formateurs. Pour les apprentis une position interministérielle et de l'inspection du travail est attendue.

FO rappelle que les conditions sanitaires doivent être garanties dans les entreprises d'accueil.

- FAQ spéciale déconfinement pour l'EA : l'administration accueille favorablement la mise en œuvre d'un tel document.

FO s'inquiète de la multitude des sources d'information, la veille numérique des agents devient une véritable charge de travail s'ajoutant aux activités de continuité pédagogique déjà très complexes et chronophages.

- Concernant les internats : ceci a été mis en avant en interministériel, plus de 100 000 élèves de l'enseignement agricole sont en internat (200 000 pour l'éducation nationale). Les gestes barrière et la distanciation sont parfois compliqués.

FO rappelle que les transports, l'internat, la restauration et les locaux dépendent des décisions des instances territoriales et de leurs agents.

Sur la FAQ RH

Nous allons continuer à l'enrichir notamment sur la partie PRA.

Faute de temps, FO Agriculture adressera ses remarques et nouvelles questions à l'administration à l'issue de la réunion.

Sur les abattoirs

FO Agriculture demande si des préfets ou directeurs ont retiré leurs services d'inspections (SIV) dans les abattoirs suite au non-respect des recommandations ? L'administration n'en a pas connaissance (nous souhaitons avoir un bilan de la DGAL sur ce point).

En ce qui concerne les télé-déclaration PAC

Réponse de la DGPE : le ministre n'a pas écrit uniquement aux préfets mais aussi aux organismes consulaires du secteur pour rappeler la nécessité et l'urgence des accompagnements. Une fiche pratique des gestes barrière a été validée et sera prochainement diffusée par les préfetures. 22 000 agriculteurs ont fait l'objet d'un accompagnement MAA en 2019. À ce jour le nombre de télé-déclarations est moitié moindre qu'en 2019 à la même époque.

En conclusion : bien des interrogations existent encore à ce jour, notamment pour être certain que le nombre de masques nécessaires à une bonne protection des personnels et usagers sera suffisant (un masque devant être changé toutes les 4 heures, soit 2 masques par jour et par agents). Aujourd'hui, dans certaines structures ayant reçu ces masques, le ratio serait de 1,4 masque par agent. Il y a donc encore beaucoup de travail pour notre administration afin que le 11mai, toutes les mesures barrière soient en place et répondent aux recommandations scientifiques et gouvernementales qui garantiront la sécurité et la santé des agents du MAA, agences, opérateurs et dans les DDI. FO sera très vigilante sur ce point loin d'être aujourd'hui réalisable au vue de la présentation faite par l'administration !

Vos représentants FO Agriculture



Suivez toute l'actualité sur notre site : fo-agriculture.fr

